

Parc national
de la Vanoise

DÉLIBÉRATION n° 2024 – 18

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 12 mars 2024

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 25 juin 2024 à Termignon, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,


Après en avoir délibéré,

Approuve le compte-rendu de la séance du 12 mars 2024

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Termignon, le 25 juin 2024

La Présidente du conseil d'administration,


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
Rozenn HARS
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

